



Pour bien vivre ensemble à l'école Sainte Catherine



A destination des parents

Horaires de l'école

Maternelle : 8h40- 11h20 / 13h30- 16h20

Primaire : 8h40 – 12h00 / 13h30 – 16h30-35

Les enfants sont accueillis à partir de 8h le matin et de 13h20 l'après-midi. Les parents attendent avec leur enfant l'ouverture de l'école et laissent leur enfant à la porte de la cour sans y entrer.

Absence et retard

A 8h40, la cloche sonne et les élèves montent en classe avec leur enseignant. Au-delà de 8h40, la porte d'accès à la cour est fermée et les enfants sont en retard. Ils doivent monter au secrétariat et récupérer un billet de retard à faire signer.

A l'école, les parents sont responsables du retard de leur enfant qui sera accompagné en classe lorsqu'un adulte sera disponible.

Les retards sont indiqués dans le cahier de correspondance. A partir de 3 sur une même période, ils seront notés dans le livret scolaire et l'enfant devra attendre la récréation pour accéder à sa classe.

En cas d'absence, l'école doit être prévenue par mail sur **Ecole Directe** dès le matin. Les absences injustifiées sont signalées à L'Inspection Académique. Les rendez-vous de médecin, dentiste... doivent être pris en dehors du temps scolaire, sauf urgence. Aucun médicament ne sera donné par l'école.

Le respect par chacun des horaires et du calendrier des vacances est nécessaire au bon fonctionnement de la classe. Il est un signe de considération envers les camarades et l'enseignante de votre enfant.

Accès à l'école

Pour des raisons de sécurité, il est strictement interdit de stationner devant l'entrée de l'école. Nul n'est autorisé à communiquer les codes des portes d'entrée ni à laisser pénétrer une personne inconnue. Chacun veille à ce que la porte d'entrée soit bien fermée et signale aussitôt toute anomalie.

Les parents veillent à faciliter l'entrée et la sortie des classes en quittant rapidement le hall d'entrée et le trottoir. Les enfants ne seront remis qu'aux personnes nommément désignés par les parents.

La porte de la cour ferme à 16h50. Tous les enfants présents dans la cour à 16h50 sont considérés comme allant à la garderie, à l'étude ou participant à une activité.

Le hall étant un lieu commun à tout l'immeuble, **il est interdit d'y goûter.**

Lien entre l'école et la famille

Le cahier de correspondance (rouge) doit être consulté chaque jour par les parents et signé dès qu'un mot y figure. Il permet aux parents et aux enseignants de prendre rendez-vous et de signaler toute information utile (justification d'absence, sortie scolaire, souci de l'enfant...)

La participation aux sorties éducatives et aux activités sportives est obligatoire. Ne restent à l'école que les enfants ayant une contre-indication médicale avec un certificat médical.

Les cahiers de Français et de Mathématiques sont remis régulièrement pour être signés par les parents.

Les livrets de compétences

- des élèves de maternelles sont mis en ligne 2 fois dans l'année (janvier et juin). Les enfants de TPS n'ont qu'un seul livret en fin d'année.
- des élèves du primaire sont mis en ligne 3 fois dans l'année (décembre, mars, juin). Un code d'accès est collé dans le cahier de correspondance.

Le point de rencontre pour un rendez-vous avec l'enseignant est devant le secrétariat.

Les parents ne circulent pas dans l'école sans y avoir été invités.

Certaines situations peuvent relever du harcèlement (insultes, bousculades... de manière répétée, avec un rapport de domination et une impossibilité de se défendre pour l'enfant cible). Chaque situation fait l'objet d'une attention particulière, c'est une préoccupation partagée par tous les membres de la communauté éducative.

Les réseaux sociaux n'étant pas autorisés avant 13 ans, il est de la responsabilité des parents de gérer leur usage.

Merci de veiller à ce que les enfants n'apportent ni bijoux, ni objets de valeur ou électroniques, ni parapluie. L'école ne sera pas responsable en cas de casse, perte ou vol.



Pour bien vivre ensemble à l'école Sainte Catherine



A destination des élèves

Pour bien vivre ensemble

- J'arrive à l'heure.
- Je suis poli, j'utilise les mots : bonjour, au revoir, s'il vous plaît, pardon, merci...
- J'utilise un langage correct, sans parole blessante ni gros mot.
- Je suis respectueux des adultes et des enfants qui m'entourent. Je suis attentif aux plus petits et ne les bouscule pas, je ne me moque pas.
- J'écoute les conseils et je fais de mon mieux pour les appliquer.
- Je suis respectueux de mon travail et de celui des autres.
- Je suis respectueux des locaux et des règles de sécurité dans l'école et en sortie.
- Je ne suis pas autorisé à circuler seul dans l'établissement.
- Je suis responsable de mes vêtements et de mon matériel. Tout objet doit être marqué à mon nom.
- Ma tenue vestimentaire est adaptée à la vie scolaire : vêtements pratiques et décents (ni trop courts, ni trop décolletés, pas de tenue de plage), ni maquillage, ni vernis, ni tatouage éphémère, chaussures adaptées à des jeux en plein air.
- Une tenue spécifique est demandée pour le sport : survêtement ou short, polo ou T-shirt de l'école (vendus par l'Apel de l'école), chaussures de sport. Les filles doivent avoir les cheveux attachés.
- En maternelle, le port d'une blouse est obligatoire.
- Je laisse les bijoux et objets de valeur ou électroniques à la maison.
- **L'usage du téléphone portable, de la montre connectée, de la liseuse et de tout autre objet numérique** est strictement interdit au sein de l'école.

Si un téléphone est vu ou entendu il sera remis à la Directrice et les parents de l'élève devront venir le chercher.

Les récréations

- Elles sont surveillées dans la cour, je ne dois pas rester seul sans surveillance sous le préau, dans une classe ou ailleurs.
- Dans la cour, sont autorisés les petites billes, les élastiques, les jeux de cartes classiques, les cordes à sauter et les ballons en mousse uniquement, sauf les jours de pluie.
- La propreté de la cour et des toilettes est indispensable.
- La cour des maternelles est réservée aux plus jeunes.
- L'argent n'est autorisé que les jours de vente de goûters par l'Apel.
- En cas de conflit, je dois m'adresser à l'adulte présent.

A la cantine

- Je me lave les mains avant de passer à table.
- Seuls les enfants responsables du service sont autorisés à se lever.
- Je suis poli, me tiens et mange correctement.
- Je goûte à chaque plat.
- Je ne joue pas avec la nourriture, parle calmement.
- En cas de non-respect, je serai mis à l'écart pour déjeuner seul à une table.

Etude – Activités périscolaires

- La cour est surveillée par un surveillant de 16h30 à 17h.
- Avant de monter, je ramasse les restes de mon goûter et je passe aux toilettes.
- L'étude ou l'atelier débute à 17h00 et la porte de la cour ferme.
- Pendant l'étude, je ne remonte pas en classe chercher ce que j'ai oublié.
- L'étude et les activités se terminent à 18h. Il n'est pas autorisé de rester dans la cour, au-delà de 18h.

Ces règles de vie ont pour objectif de faciliter le fonctionnement de l'école et ainsi permettre à tous de travailler agréablement, paisiblement et en toute sécurité.

Si je ne respecte pas ces règles, je m'expose à une sanction (punition, retenue puis exclusion temporaire) qui me permettra de réfléchir et de progresser.

Signature de l'élève

Signature des parents